

CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné Thierry Casella représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences ATSI, atteste que :

Christian MAMNAYAL

salarié de l'entreprise LIP, a suivi l'action :

Préparation à l'habilitation électrique NFC 18 510 BT recyclage.

Le stagiaire a été évalué sur les options suivantes :

B1V - B2V - BR - BC - B1 - B2 - B0 Exécutant Recyclage - H0 Exécutant Recyclage - H0V Exécutant Recyclage

Nature de l'action concourant au développement des compétences :
Action de formation

qui s'est déroulé du 02/04/2026 au 03/04/2026, sur une durée totale de 10h30.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques

Fait à ZI Valampe 26, avenue de la Moutte 13220 Châteauneuf-les-Martigues
Le 03/04/2026

Cachet et signature

ATSI PACA
Avenue de la Moutte
Z.I La Valampe
13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES
Siren 753 898 097
N° déclaration d'activité 93 13 15003 13

Le certificat de réalisation n'atteste pas la réussite de la formation.